

La directrice de l'Institut Agro Dijon

- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;
Vu l'arrêté du 12 août 2024 portant nomination de la directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon) ;
Vu la décision n°2025-025-IA du 3 septembre 2025 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Madame Hélène POIRIER, directrice de l'Institut Agro Dijon ;

DECIDE

Article 1

L'application des tarifs d'inscription du réseau ViSA, pour l'école thématique du 16 au 20 mars 2026 à Dijon, suivants :

- 1) 550 € : Enseignants-Chercheurs et Chercheurs en pension complète ;
- 2) 350 € : Enseignants-Chercheurs et Chercheurs en demi-pension ;
- 3) 275€ : Doctorants et post-docs en pension complète ;
- 4) 175€ : Doctorants et post-doctorants en demi-pension.

Article 2

La secrétaire générale de l'Institut Agro Dijon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dijon, le 10 novembre 2025

La directrice de l'Institut Agro Dijon



Hélène POIRIER

Cette décision peut faire, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification, l'objet d'un recours :

- soit gracieux ou hiérarchique ;
- soit contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Ecole thématique ViSA 2026 – Notice synthétique explicative

Ecole thématique ViSA 2026 – Notice synthétique explicative

Le réseau scientifique ViSA (Vidéos de Situations d'enseignement-Apprentissage) organise, en partenariat avec la MSH de Dijon, une école thématique du 16 au 20 mars 2026 à Dijon.

Le réseau ViSA (<https://visa.ens-lyon.fr/>), soutenu (institutionnellement et financièrement) par l'ENS de Lyon, l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) et l'Institut Agro, réunit des chercheurs et des chercheuses en SHS qui s'intéressent à l'instrumentation des recherches utilisant les enregistrements filmiques pour l'étude des pratiques humaines, en particulier éducatives ou formatives. Depuis 2012, ViSA propose des écoles thématiques qui constituent des moments de réflexion et formation à destination des doctorants et des chercheurs (juniors, seniors) sur les pratiques et outils méthodologiques pour ce type de recherche. Le thème proposé pour l'école thématique 2026 porte sur : *la place, le rôle et les caractéristiques des représentations produites et utilisées au cours des recherches sur les pratiques de formation et d'apprentissage* (cf. présentation détaillée ci-joint).

L'école thématique est organisée localement à Dijon par des personnels de l'Institut Agro Dijon (resp. du CO : Laurent Veillard), membres de l'UR FoAP (CNAM, Institut Agro, ENSTA-IP Paris), activement engagés dans le pilotage du réseau ViSA et/ou les travaux scientifiques menés au sein de celui-ci. Ces travaux contribueront pleinement au programme scientifique du laboratoire, spécifié dans le dernier rapport d'auto-évaluation HCERES de l'unité. Cette école thématique permettra par ailleurs de développer le partenariat scientifique entre l'IAD et la MSH de Dijon, sur une dimension (l'instrumentation de la vidéo en recherche SHS) encore peu développée au sein de cette MSH.

L'école thématique se déroulera au centre de rencontres internationales et de séjour (Ethic Etapes) de Dijon, un établissement assurant tout à la fois l'hébergement, la restauration et les séances de travail de tous les intervenants et participants.

Ce principe d'unité de lieux est très important pour favoriser les échanges, en particulier lors des temps libres (pauses, repas, soirée).

Le financement de l'évènement est assuré par 2 sources de recettes : les fonds propres du réseau ; les sommes apportées par les inscriptions des participants.

Les dépenses seront principalement de 4 types : la prise en charge des missions des différents intervenants ; la facture du centre d'accueil ; la facture du prestataire assurant la soirée conviviale ; des frais de communication et de photographie.

L'Institut Agro Dijon gèrera l'encaissement des inscriptions (via un site internet) et le règlement du prestataire de la soirée conviviale ainsi qu'une partie de la facture d'hébergement et les frais de communication, ce qui correspondra à un volume financier d'environ 18 500€.

L'ENS de Lyon prendra en charge le reste des dépenses (18 000€).

Les tarifs d'inscription sont au nombre de quatre :

- 1) 550 € : Enseignants-Chercheurs et Chercheurs en pension complète ;
- 2) 350 € : Enseignants-Chercheurs et Chercheurs en demi-pension ;
- 3) 275€ : Doctorants et post-docs en pension complète ;
- 4) 175€ : Doctorants et post-docs en demi-pension.

Budget prévisionnel

DETAIL DES COUTS	MONTANT
Frais de déplacement intervenants (dont 1 international)	6 000
Frais d'hébergement (intervenants, organisateurs, participants) et de location de salles de travail (Centre Ethic Etapes de Dijon) - 60 personnes	27000
Frais divers (communication / reprographie)	500
Soirée conviviale	3 000
TOTAL DES COUTS	36 500€

DETAIL DES RECETTES	MONTANT
Prix d'inscription	
- Participants Ens-chercheurs ou chercheurs (550€ en Pension complète ; 350€ en demi-pension)	12100
- Participants Doctorants et post-docs (275€ en Pension complète ; 175€ en DP)	6 400
Subventions	
- Recettes propres réseau VISA (UBO ; ENS ; IAD)	18 000
TOTAL DES RECETTES	36 500€